

- [Wijzigen](#)
- [Invoegen](#)
- [Verwijderen](#)

Article 5 – SOINS DENTAIRES

§ 1^{er}. PRESTATIONS JUSQU'AU 18^e ANNIVERSAIRE :

...

TRAITEMENTS PREVENTIFS

...

Lorsque plusieurs quadrants qui ne comportent pas trois dents et/ou implants chacun ont été traités, ils peuvent être cumulés et attestés comme un seul quadrant sous le n° 371770-371781 pour autant qu'il y ait au total au moins trois dents et/ou implants.

~~Les traitements préventifs n'ouvrent pas droit au supplément pour prestations urgentes.~~

Les traitements préventifs ne peuvent être cumulés avec la consultation.

PARODONTOLOGIE

371254	371265	Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, du 15 ^e anniversaire et jusqu'au 18 ^e anniversaire	L	20
			P	3

La présence d'au moins six dents naturelles est exigée.

Les données de l'examen seront conservées dans le dossier dentaire, selon les normes du DPSI.

La prestation 371254-371265 ne peut être cumulée qu'avec un examen buccal semestriel, les radiographies et la consultation.

~~La prestation 371254-371265 ne donne pas droit au supplément pour prestations urgentes.~~

§ 2. PRESTATIONS A PARTIR DU 18^e ANNIVERSAIRE:

...

TRAITEMENTS PREVENTIFS

301593 301604 * Examen buccal y compris ~~les éléments radiodiagnostiques intrabuccaux nécessaires,~~ l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, ~~à partir du 18^e jusqu'au 66^e anniversaire (en vigueur depuis le 1.10.2015 jusqu'au 31.12.2015),~~ à partir du 18^e jusqu'au 67^e anniversaire ~~(en vigueur depuis le 1.1.2016)~~

N 20,96
P 8

...

Lorsque plusieurs quadrants qui ne comportent pas trois dents et/ou implants chacun, ont été traités, ils peuvent être cumulés et attestés comme un seul quadrant suivant le cas sous les nos 301770-301781 ou 302234-302245, pour autant qu'il y ait au total au moins trois dents et/ou implants.

~~Les traitements préventifs n'ouvrent pas droit au supplément pour prestations urgentes.~~

Les traitements préventifs ne peuvent être cumulés avec la consultation.

PARODONTOLOGIE

301254 301265 Détermination de l'index parodontal (DPSI) avec enregistrement de ces données et information du patient, une fois par année civile, à partir du 18^e anniversaire

L 20
P 3

La présence d'au moins six dents naturelles est exigée.

Les données de l'examen seront conservées dans le dossier dentaire, selon les normes du DPSI.

La prestation 301254-301265 ne peut être cumulée qu'avec l'examen buccal annuel, les radiographies, la consultation et le détartrage sous-gingival sous anesthésie locale.

~~La prestation 301254-301265 ne donne pas droit au supplément pour prestations urgentes.~~

Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18^e jusqu'au 55^e anniversaire :

...

301350 301361 * plusieurs quadrants (3 dents minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)

L 30
P 4

Pour pouvoir être attesté, le quadrant doit comporter au moins trois dents.

Lorsque plusieurs quadrants qui ne comportent pas trois dents chacun, ont été traités, ils peuvent être attestés comme un seul quadrant suivant le cas sous les nos 301350-301361, pour autant qu'il y ait au total au moins trois dents.

L'intervention pour les prestations 301276-301280, 301291-301302, 301313-301324, 301335-301346 et 301350-301361 n'est due que:

- si sur le même quadrant, durant la même année civile ou l'année civile précédente, une prestation de nettoyage prophylactique ou de détartrage a été remboursée,
- et si chez le bénéficiaire, durant la même année civile ou l'année civile précédente une prestation de détermination du DPSI a été faite,
- et si lors de la dernière détermination du DPSI, un score **DPSI** d'au moins 3+ a été mesuré,
- et si le traitement a été fait sous anesthésie locale, par infiltration ou par tronculaire.

...

301372	301383	*Examen buccal parodontal, une fois par année civile, à partir du 18 ^e jusqu'au 55 ^e anniversaire	N 37,15
			P 15

...

La prestation 301372-301383 ~~ne donne pas droit au supplément pour prestations urgentes et~~ ne peut être cumulée qu'avec les radiographies.